

Livret d'Accueil des Apprenants en Situation de Handicap



Référente Handicap

Mme Natacha FOLIGUET
nfoliquet@eda-Allenor.com
09.74.19.16.76

SOMMAIRE

Se former en situation de handicap	Page 3
Le dispositif d'accueil des apprenants en situation de handicap	Page 3
Qui m'accompagne ?	Page 3
Comment se déroule ma formation ?	Page 4
les outils mis à ma disposition.....	Page 4
Qui contacter pour se former en dehors de l'EDA Alienor	Page 5

Annexes

Se former en situation de handicap

L'EDA Alienor s'inscrit dans une politique d'égalité des chances afin de permettre à tous les apprenants d'accéder à nos formations.

Tous les apprenants en situation de handicap temporaire ou permanent, ou qui souffre d'un trouble de santé invalidant sont accompagnés tout au long de leur formation. L'EDA Alienor s'engage ainsi, pour tout participant présentant une situation de handicap à :

- Prendre en compte ses besoins ;
- Etudier des aménagements spécifiques pour son accompagnement tout au long de sa formation ;
- Faire le lien entre les différents services de l'école ;
- L'accompagner dans ses démarches.

L'EDA Alienor se donne ainsi pour mission de déployer des moyens pour favoriser l'accueil et l'accompagnement des apprenants en situation de handicap. Toutefois, la réussite de l'apprenant reste de sa responsabilité et l'EDA Alienor ne peut être portée pour responsable dans le cas où l'apprenant ne déploierait pas les moyens nécessaires à l'obtention de sa certification.

Vous retrouverez dans ce Livret d'accueil les informations essentielles sur l'accessibilité de nos formations, le dispositif d'accompagnement déployé pour les apprenants en situation de handicap, de même que les aménagements mis en place.

Enfin, vous y trouverez les contacts utiles pour vous aider dans vos démarches tout au long de votre scolarité.


Le dispositif d'accueil des apprenants en situation de Handicap

Qui m'accompagne ?

Vous disposez au sein de votre école d'une Référente Handicap. Sa mission est de veiller à la prise en compte de l'accueil des apprenants en situation de handicap par l'ensemble des acteurs de l'établissement : équipe administrative.

Elle est votre interlocutrice privilégiée dans vos démarches et fait en sorte que vous puissiez accéder à nos formations dans les meilleures conditions possibles, sur le principe de l'équité.

Contact utile

 Référente Handicap
Mme Natacha FOLIGUET
Email : nfoliguet@eda-Alienor.com
Ligne Fixe : 09.74.19.16.76

Date création : 07.06.2021

Date mise à jour : 16/11/2022

p. 3

Comment se déroule ma formation ?

- Un accompagnement en 3 étapes :

Quand parler de mon handicap ?

A tout instant, vous pouvez faire part de votre handicap et ce, avant votre inscription au sein de notre établissement. En outre lors de votre inscription, il suffira d'indiquer sur votre demande d'inscription que vous êtes en situation de handicap. Le Responsable des admissions en informera la référente handicap. Dès l'instant que votre référent handicap est informé de votre situation, il peut convenir d'un rendez-vous avec vous afin de mettre en place les aménagements nécessaires au bon déroulement de votre scolarité ou formation. **Pour que ces aménagements soient mis en place, il vous sera demandé de fournir l'attestation de reconnaissance de votre situation de handicap ou tout autre document attestant de votre situation.**

Comment est adaptée ma formation ?

Au cours de l'entretien que vous aurez avec la référente handicap, celle-ci déterminera avec vous les aménagements dont vous aurez besoin. En fonction de votre situation, ces aménagements peuvent varier.

Les aménagements qui peuvent être mis en place sont les suivants :

- Faciliter la prise de notes (adaptation du matériel)
- Un soutien pédagogique avec les transmissions des contacts d'organismes spécialisés
- Transmissions des coordonnées d'un interprétariat en langue des signes française et du codage en langage parlé complété.
- Des adaptations de documents (agrandissement)
- Un accès à distance (webconférence)

Comment est organisé le suivi de ma formation ?

Tout au long de votre formation, votre référente handicap reste à votre écoute, de même que la directrice de l'établissement si vous en ressentez le besoin.

Votre référent handicap peut, si vous le souhaitez, vous orienter vers d'autres structures d'accompagnement avec lesquelles il est par ailleurs en relation.

La référente handicap s'engage à respecter le caractère confidentiel de vos échanges et ne transmet aucune information vous concernant sans votre accord.

Les outils mis à ma disposition

En formation initiale	En formation continue
<ul style="list-style-type: none">▪ Site internet https://www.eda-alienor.com/formation-initiale.html▪ Un espace élève avocat est dédié à chaque apprenant dès lors qu'il est inscrit dans l'établissement. <p>Le participant peut y accéder via un ordinateur/portable ou tablette dès lors qu'il dispose d'une connexion internet. L'espace élève avocat est indispensable pour chaque apprenant. Il facilite la communication et la transmission d'informations essentielles pour le bon déroulement de la formation des apprenants.</p>	<ul style="list-style-type: none">▪ Site internet https://www.eda-alienor.com/formation-continue.html▪ Un espace avocat est dédié à chaque apprenant dès lors qu'il est inscrit dans l'établissement. <p>Le participant peut y accéder via un ordinateur/portable ou tablette dès lors qu'il dispose d'une connexion internet. L'espace avocat est indispensable pour chaque apprenant. Il facilite la communication et la transmission d'informations essentielles pour le bon déroulement de la formation des apprenants.</p>

Date création : 07.06.2021

Date mise à jour : 16/11/2022

Qui contacter pour se former en dehors de l'EDA Alienor

Autres établissements de formation pour la profession d'avocat

- **DALLOZ** – Aux sources du droit
<https://www.dalloz.fr/>
- **NET for LEX** – La formation des avocats pour les avocats
<http://www.netforlex.fr/>
- **LEXBASE**
<https://www.lexbase.fr/>
La formation continue des professionnels du droit
Lexlearning – formations en ligne <https://www.lexlearning.fr/>

Autres organismes de formations ou d'accompagnement

- **AGEFIPH**
<https://www.agefiph.fr>
0 800 11 10 09 Service & appel gratuits
De 9h à 18h. Gratuit depuis un poste fixe.
Aide de l'Agefiph 0 811 37 38 39
Contact : Madame Béatrice SERRAJ : 05.57.29.20.12
- **Les Maisons départementales des personnes handicapées**
Rue Corps Franc Pommies, 33000 Bordeaux
Accueil téléphonique : 05.56.99.66.99
du lundi au jeudi de 9h00 à 17h15 ; et Vendredi: de 9h00 à 13h30
<http://www.mdph33.fr/>
- **Interprétariat langue des signes et codeur langue parlé**
Agence LSF - <http://agence-lsf.fr/>
contact@agence-lsf.fr 07 49 07 79 46
- **IRSA – Institution régionale des sourds et des aveugles**
<http://www.irsa.fr/>
156 Bd du Président Wilson – 33000 BORDEAUX
Par téléphone du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 17h
05.56.44.29.51
Contact : contact@irsa.fr
Pôle service : 05.56.17.34.34 – poleservices@irsa.fr

Auprès de la personne, de la famille

Bilan diagnostic médical et soins

Appui à la scolarisation et à la formation professionnelle

Soutien à la parentalité

Aide à la participation sociale - Loisirs, sports, culture...

Compensation et réadaptation - Apprendre à se déplacer, à communiquer...

Insertion professionnelle et maintien dans l'emploi

Auprès des collectivités, entreprises, associations

Sensibilisation aux déficiences auditives et visuelles

Date création : 07.06.2021

Date mise à jour : 16/11/2022

p. 5

*Diagnostic et conseil en accessibilité - Aménagement bâtiment, logement, poste de travail...
Interprétariat français - langue des signes française
Formation à la langue des signes française
Formation à l'utilisation de matériel adapté*

- **ARI**
<https://ari-accompagnement.fr/>
261 Avenue Thiers – 33015 BORDEAUX CEDEX
05.56.33.23.90
Contact : siege@ari-accompagnement.fr
Pas de nom de référent

L'association a pour but la promotion de la citoyenneté en assurant aux bénéficiaires de la protection sociale, ainsi qu'à leurs aidants, des réponses à leurs besoins vitaux et l'aide favorisant leur participation sociale. Ses actions visent à aider les personnes accompagnées à acquérir ou à préserver leur autonomie et à s'inscrire, à leur manière, dans la collectivité.

*Appartenant au secteur de l'Economie Sociale et Solidaire, l'ARI concourt à des missions de service public, ses activités relevant de l'action sociale, médico-sociale et sanitaire. Conformément à ses buts, l'Association assure la gestion technique, administrative et financière d'établissements et de services.
Elle utilise tout moyen (études, recherches) afin d'expérimenter des dispositifs innovants.*

- **ADAPEI DE LA GIRONDE**
<http://www.adapei33.com/>
Bordeaux Lac II – Bâtiment R – 39 rue Robert Caumont – 33049 BORDEAUX CEDEX
05.56.11.11.11
Contact: siege@adapei33.com

L'Adapei de la Gironde est une association de parents, fondée en 1958. Elle accompagne 2 500 personnes en situation de handicap intellectuel, psychique ou avec autisme.

- **UNADEV33- Union Nationale des Aveugles et Déficients Visuels**
<https://www.unadev.com/>
12 rue de Cursol CS 80351 – 33002 BORDEAUX CEDEX
0 800 940 168 (appel gratuit)

Quelques exemples de services : accompagnement social, aides à domicile, activités de loisirs et sportives diverses, rééducation, formations, bibliothèque sonore...

MODULE D'AIDE SOUS WORD POUR UNE MEILLEURE LECTURE POUR LES PERSONNES SOUFFRANT DE DYSLEXIE

Lors de l'ouverture de Word, quelques onglets supplémentaires s'afficheront. Ils vous permettront d'augmenter l'interlignage, de surligner une ligne sur deux ou de les mettre en couleur de façon automatique ce qui vous fera gagner du temps.

Cet outil très utile a été créé par le Cartable Fantastique.

« Le Cartable Fantastique est une association qui propose des ressources permettant de faciliter la scolarité des enfants en situation de handicap, et plus particulièrement dyspraxiques. Ces ressources naissent du croisement des regards de chercheurs en sciences cognitives et d'enseignants. »

Téléchargez le [ruban Word](http://www.cartablefantastique.fr/installation/) (<http://www.cartablefantastique.fr/installation/>) et Installez-le sur votre ordinateur (sous Windows uniquement).

Annexes

- ✓ **Loi du 11 février 2005** pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées (modifications des dispositions du code de l'éducation introduites par la loi)
- ✓ **Décret n° 2005-1587 du 19 décembre 2005** relatif à la maison départementale des personnes handicapées et modifiant le code de l'action sociale et des familles
- ✓ **Décret n° 2005-1617 du 21 décembre 2005** relatif aux aménagements des examens et concours de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur pour les candidats présentant un handicap.

